



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2016 à 19 H 00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HARDY ayant donné pouvoir à Madame GOUBERT
- Madame GRASSART, absente excusée,

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Compte Administratif 2015

Monsieur Christian GERMAIN est désigné doyen de séance.

A) Commune

Le Compte Administratif 2015 est en concordance avec le Compte de Gestion de Madame le Percepteur.

Monsieur GERMAIN donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2015.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 371 375,20 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 361 979,47 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 87 126,30 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 72 824,54 €

L'excédent de fonctionnement est de : 208 454,13 €

Le déficit d'investissement est de : -29 659,09 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité à l'exception de Monsieur le Maire adopte le Compte Administratif 2015.



B) CCAS

Le Compte Administratif 2015 est conforme au Compte de Gestion de Madame le Percepteur. Monsieur GERMAIN donne lecture article par article des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2015.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 2 327,00 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 0 €

Les dépenses d'investissement s'élèvent à : 0 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à : 0 €

L'excédent de fonctionnement est donc de : 234,70 €

L'excédent d'investissement est de : 841,07 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité à l'exception de Monsieur le Maire adopte le Compte Administratif 2015.

2) **Compte de Gestion 2015**

A) Commune – CCAS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Compte de Gestion 2015 de la Commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.

Les résultats de clôture de l'exercice 2015 sont :

- en fonctionnement pour la Commune : 208 454,13 €

- en investissement pour la Commune : - 29 659,09 €

- en fonctionnement pour le CCAS : 234,70 €

- en investissement pour le CCAS : 841,07 €

Les sommes seront portées au Budget Primitif 2016 sauf pour le budget du CCAS.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Compte de Gestion 2015.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey



1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE
Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr
www.prunaysuressonne.fr



3) Approbation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2015

Après avoir entendu le Compte Administratif 2015,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | RESULTAT CA 2014 | VIREMENT A LA SF C/1068 | RESULTAT DE L'EXERCICE 2015 | RESTES A REALISER 2015 | SOLDE DES RESTES A REALISER | CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
|--------|---------------------|-------------------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|---|
| INVEST | -15 357,33 € | | -14 301,76 € | - € - € | - € | -29 659,09 € |
| FONCT | 233 207,19 € | -15 357,33 € | -9 395,73 € | | | 208 454,13 € |

Considérant que le seul résultat de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et soit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|---|--------------|
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 | 208 454,13 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) | 26 059,09 € |
| Solde disponible affecté comme suit : | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | - € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | 178 795,06 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | 29 659,09 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015 | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | |

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



4) Vote des taxes directes locales pour l'année 2016

La Commission des Finances à l'unanimité propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 fourni par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de maintenir la proposition du trésorier payeur général et de fixer les taux votés pour 2016 à :

| | |
|---------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 14,52 % |
| - Taxe foncière sur le bâti | 6,42 % |
| - Taxe foncière sur le non bâti | 52,23 % |

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5) Budget Primitif 2016

A) Commune

La Commission des Finances s'est réunie le Jeudi 31 mars 2016

L'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement de l'année 2015 sont portés au budget.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2016 au Conseil Municipal qui l'examine avec attention.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 534 714.52 €

La section d'investissement s'équilibre à : 150 314.53 €

Le Budget Primitif 2016 est adopté à l'unanimité.



6) Questions diverses

5.1 – Plan numérique :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée du dossier de l'aménagement numérique du Sud-Essonne. Le Syndicat mixte qui gèrera le déploiement est créé, et les Communautés de Communes ont adhéré à ce syndicat. Mais pour que le Préfet prenne un arrêté de création, il faut que les Communes valident par leur accord, le principe de création et d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, les principes de transfert de compétence « Numérique » à la Communauté de Commune et à l'adhésion de celle-ci au SMO « Essonne Numérique », pour que les Communes Sud-Essoniennes soient fibrées d'ici 2020-2021.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5.2 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura une réunion sur le passage du POS en PLU le 27 avril à 19h.

5.3 – Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les branches d'arbre qui gênaient la circulation des piétons sur le trottoir entre le N°4 et le N°6 Rue des Courtils ont été retirées par les employés municipaux.

5.4 – Madame GOUBERT informe le Conseil Municipal qu'elle a participé à une soirée débat « Non c'est non » dans le cadre du CCAS. Celle-ci a eu lieu le 1^{er} avril à Milly la Forêt

5.5 - Rappel que l'Opération Essonne Verte Essonne Propre aura lieu le 16 avril au matin, et qu'elle est ouverte à tous ceux qui se sentent citoyens, qui sont proches de la nature et qui désirent que leur village reste propre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 26.

Le Maire,
Patrick PAGES



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr

www.prunaysuressonne.fr